Nations Unies S/2007/223



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 avril 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la décision adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa quarante et unième séance, tenue à Addis-Abeba le 6 octobre 2005. Je me réfère également à la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, datée du 21 octobre 2005, en vertu de laquelle le Groupe de travail international a été créé pour aider le Gouvernement de la Côte d'Ivoire à appliquer son programme et consolider et renforcer les mécanismes de suivi existants.

À cet égard, je vous adresse le texte du communiqué publié par le Groupe de travail international à l'issue de sa quatorzième réunion ministérielle, tenue à Abidjan le 13 avril 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce communiqué à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-31673 (F) 240407 240407



Annexe

[Orignal : anglais et français]

Communiqué final de la quatorzième réunion ministérielle du Groupe de travail international sur la Côte d’Ivoire

Abidjan, 13 avril 2007

1. La quatorzième réunion ministérielle du Groupe de travail international sur la Côte d’Ivoire s’est tenue à Abidjan le 13 avril 2007 sous la coprésidence de M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana, et M. Abou Moussa, chef par intérim de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI). Y ont participé le Haut Représentant pour les élections en Côte d’Ivoire et les représentants du Bénin, du Burkina Faso, de la France, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria, de l’Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, des États-Unis d’Amérique, de la CEDEAO, de l’Union africaine, de l’Union européenne, de l’Organisation internationale de la francophonie, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

2. Le Groupe a entendu un exposé du Premier Ministre, M. Guillaume Soro, axé sur la nouvelle philosophie de compromis, qui a permis de mener à bien le dialogue direct et la signature de l’Accord politique de Ouagadougou. Le Premier Ministre a aussi insisté sur les mesures initiales prises et envisagées par les signataires de cet accord, y compris la formation d’un nouveau gouvernement conformément au calendrier prévu pour sa mise en œuvre. Le Premier Ministre s’est déclaré satisfait des mesures mises en place pour que les principales dispositions de cet accord soient appliquées avec succès, notamment l’identification de la population, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, la préparation des élections, et l’intégration des forces armées. Le Premier Ministre a invité la communauté internationale à appuyer pleinement le processus afin de résoudre la crise en Côte d’Ivoire. Le Groupe de travail a félicité le Premier Ministre de sa nomination et a encouragé le Gouvernement à poursuivre son action en vue de créer les conditions propices à l’organisation d’élections crédibles.

3. Le Groupe a aussi entendu une déclaration du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur l’objet de la mission d’évaluation technique qu’il dirigeait en Côte d’Ivoire. De plus, le Groupe a entendu des déclarations du Haut Représentant pour les élections sur le processus électoral, ainsi que des commandants des forces impartiales, qui ont souligné les mesures prises pour appuyer l’application des dispositions militaires et de sécurité de l’Accord politique de Ouagadougou, y compris la signature de l’accord quadripartite abolissant la Zone de confiance. Les commandants des forces impartiales ont aussi réaffirmé qu’ils étaient prêts à poursuivre leur mission de paix et de sécurité en Côte d’Ivoire et à contribuer au renforcement de la confiance entre toutes les parties ivoiriennes concernées.

4. Le Groupe se félicite que les parties ivoiriennes soient résolues à faire totalement leur le processus de paix, et il les exhorte à honorer leurs engagements de bonne foi. Il réaffirme en outre que la communauté internationale est prête à accompagner et à appuyer les efforts faits pour appliquer l’Accord politique de Ouagadougou.

5. Eu égard à l'Accord de Ouagadougou et afin d'assurer une bonne coordination de l'action des acteurs nationaux et de leurs partenaires internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies, le Groupe a demandé à ses deux coprésidents d'engager des consultations avec les autorités compétentes de la CEDEAO et de l'Union africaine au sujet de son rôle, et de faire des recommandations à cet égard au Conseil de sécurité.